



Assemblée des Premières Nations
Québec-Labrador

250, Place Chef Michel Laveau, bureau 201
Wendake (Québec) GOA 4V0
Tél. : 418-842-5020 • Téléc. : 418-842-2660
www.apnql-afnql.com

Assembly of First Nations
Quebec-Labrador

250, Place Chef Michel Laveau, Suite 201
Wendake, Quebec GOA 4V0
Tel.: 418-842-5020 • Fax: 418-842-2660
www.apnql-afnql.com



FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC
QUEBEC NATIVE WOMEN

COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Les femmes des Premières Nations aussi ont droit à la sécurité et à la protection

Wendake, le 14 octobre 2020 – Le Conseil des femmes élues de l'APNQL et Femmes Autochtones du Québec (FAQ) ont récemment déposé un mémoire afin de partager leurs observations quant à la politique sur les interpellations policières dans le SPVM.

L'actualité nous rappelle cruellement à quel point être autochtone, c'est être confronté au racisme systémique qui existe dans les services publics. Les femmes des Premières Nations connaissent trop ces situations dans les soins de santé, dans les services juridiques, dans le milieu carcéral bref, dans toutes les sphères de la société.

La sécurité publique ne fait pas exception. Les Autochtones sont entre quatre et cinq fois plus à risque que les personnes non racisées quant à la probabilité moyenne de se faire interpellé par le SPVM. Les interpellations ont augmenté de presque sept fois auprès des Autochtones depuis 2014 et les femmes autochtones précisément constituent un groupe particulièrement ciblé.

Le Conseil des femmes élues de l'APNQL et Femmes Autochtones du Québec unissent leurs voix pour demander à la Commission de la sécurité publique de considérer sérieusement les deux mémoires déposés par leur organisation respective afin de s'assurer que cette politique répondra aux besoins particuliers des femmes.

Tout mauvais traitement et toute prestation de services guidés par le racisme, les préjugés et les stéréotypes envers les femmes autochtones en particulier doivent cesser.

Le traitement réservé à notre sœur Joyce Echaquan n'était malheureusement pas un cas isolé ni unique aux services de santé. Cela nous amène, le Conseil des femmes élues de l'APNQL et Femmes Autochtones du Québec, à rappeler à l'ensemble des institutions publiques leur responsabilité quant à la prestation de services équitables, exempts de racisme systémique. « Nos femmes sont humaines et elles ont des droits comme tous les Québécois. La femme Première Nation a aussi droit à la sécurité, à la protection et elle a droit à la justice. Son droit fondamental est surtout d'être respectée », affirme Adrienne Jérôme co-porte-parole du Conseil des femmes élues de l'APNQL.

« Nos femmes doivent se voir garantir le respect de leurs droits humains universels, en particulier à la vie, à la sécurité et à la protection, sans discrimination et au même titre que toute femme québécoise canadienne », affirme Viviane Michel, présidente de Femmes Autochtones du Québec.

À propos du Conseil des femmes élues de l'APNQL

Le Conseil des femmes élues de l'APNQL est composé de toutes les femmes dûment élues à des postes de chefs ou conseillères de chacune des communautés des Premières Nations au Québec et au Labrador. Le Conseil des femmes élues de l'APNQL vise une perspective équitable des relations hommes-femmes au sein de la Table de chefs de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador, des communautés des Premières Nations au Québec, ainsi qu'au sein de toutes les entités traitant avec les Premières Nations qui reconnaissent, respectent, et soutiennent le rôle des femmes dans des positions de leadership.

À propos de Femmes Autochtones du Québec

Femmes Autochtones au Québec est un organisme qui représente les femmes autochtones en communauté et en milieu urbain. <http://www.faq-qnw.org/>

Renseignements

Alain Garon
Conseiller aux communications
(418) 254-4620
agaron@apnql.com